

Avis de constitution

SOCIETE « SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE AL MADAR IMMOBILIER »
en abrégé « SCI AL MADAR IMMOBILIER »

Siège BINGERVILLE Akandje, près de la grande
mosquée, Lot 507, Ilot 51

Aux termes de la DNSV et des Statuts authentiques en date du 02/10/2026 reçus par Me Etude de Maître Sylla Sokona, MANDATAIRE, enregistrés au CEPICI, le 03/12/2025, il a été constitué une SCI aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE AL
MADAR IMMOBILIER » en abrégé « SCI AL MADAR
IMMOBILIER »

Objet : La société a pour objet directement ou indirectement en tous pays et particulièrement en République de COTE D'IVOIRE :

. L'acquisition, la mise en valeur et l'exploitation de tous terrains bâtis ou non bâtis ;

. La promotion et la construction, la prise en bail, la location, la gérance de tous biens immobilier ;

. L'achat, la vente, l'entretien, l'administration de tous biens immobiliers ;

. la réhabilitation et l'aménagement de bâtiments et d'espaces ;

. L'assainissement ;

. La représentation, la fabrication, l'importation et l'exportation de tous matériaux de construction ;

. La gestion immobilière.

Et plus généralement toute opérations financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement et indirectement en totalité ou en partie à l'objet ci-dessus, ainsi que tout autre type d'opération, dès lors que ces actes et opérations ne modifient pas le caractère civil de la société.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts
Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en

numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement
souscrites et entièrement libérées par les associés.

Siège social BINGERVILLE Akandje, près de la grande
mosquée, Lot 507, Ilot 51

Dirigeant(s) M COULIBALY BASSEGUERE BAHOULEMAN
(ADMINISTRATEUR)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2026-B42-00003 du 14/01/2026 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°02726/GTCA/RC/2026 du 14/01/2026

